

Service administratif stage romand, stageromand.ips@phbern.ch

LE STAGE ROMAND

FICHE D'INFORMATIONS POUR FORMATEURS / FORMATRICES

Les étudiant.es de l'Institut de formation initiale *Institut Primarstufe* de la Haute École Pédagogique de Berne *Pädagogische Hochschule Bern* (PHBern) ont l'obligation d'effectuer des «[expériences de mobilité](#)» en milieu francophone scolaire ou parascolaire. Ces expériences articulent mobilité géographique, mobilité linguistique, mobilité culturelle et mobilité professionnelle.

La participation optionnelle à un stage supplémentaire sous forme d'assistantat est l'une des trois possibilités pour valider ces expériences de mobilité. Cette option, appelée «[stage romand](#)», est proposée en fin de première année de formation.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

Le/la stagiaire **assiste le formateur/la formatrice** dans ses diverses tâches professionnelles durant **60 leçons** environ: team-teaching, travail avec un petit groupe d'élèves, **enseignement de quelques leçons** planifiées par le formateur/la formatrice, etc. À ce stade de la formation initiale, le/la stagiaire n'a bien souvent encore jamais enseigné, pas même en allemand.

Aux niveaux 5H à 8H, le/la stagiaire peut être (optionnel et volontaire) encouragée à enseigner quelques leçons d'allemand planifiées par le formateur/la formatrice. Contrairement aux idées reçues, cela n'est toutefois pas forcément « plus facile » pour lui/elle que les autres disciplines.

La participation à une soirée des parents n'est pas obligatoire.

Le/la stagiaire effectue des **tâches d'observation** (voir document séparé) qui seront discutées avec le formateur/la formatrice (2^e partie du formulaire d'évaluation).

Les objectifs du stage sont:

- entrer en contact avec des enseignant.es et des élèves d'une autre région linguistique suisse
- observer des pratiques de classes
- développer les compétences langagières spécifiques à l'enseignement en français
- développer les compétences professionnelles

Les compétences évaluées (cf. 1^{ere} partie du formulaire d'évaluation) sont les suivantes :

	Le/la stagiaire est en mesure de...
1	développer une attitude professionnelle pendant le stage : implication dans la vie de classe, interaction avec les divers.es acteurs/actrices de l'école, fiabilité, etc.
2	remettre en question ses habitudes professionnelles, élargir son répertoire didactique et méthodologique grâce aux pratiques scolaires observées.
3	s'exprimer en contexte professionnel dans un niveau de langue satisfaisant (objectif compétences langagières spécifiques à l'enseignement C1).
4	développer des stratégies pour améliorer ses compétences langagières spécifiques à l'enseignement et sa prononciation.

FORMATEUR/FORMATRICE

Le formateur/la formatrice est enregistré.e auprès du service administratif de la PHBern. Aucune formation particulière n'est requise pour être formateur/formatrice dans le cadre de cette assistance autre que le diplôme officiel d'enseignant.e.

Un.e seul.e stagiaire est placé.e par classe (mais ielle peut être encadré.e par deux formateurs/formatrices dans le cas d'enseignant.es se partageant une même classe ; ielles se partagent alors la rémunération).

Il peut y avoir plusieurs stagiaires dans une même école.

Le formateur/la formatrice est rémunéré.e CHF 170.00 par semaine de stage, soit CHF 510.00 au total. Avant l'arrivée du stagiaire dans sa classe, le formateur/la formatrice lui fait parvenir l'emploi du temps de la classe et des renseignements de base (degré de la classe, nombre d'élèves, manuels utilisés, etc.).

ORGANISATION

- Le stage dure 3 semaines en juin : **semaines 24 à 26 de l'année civile** (c'est le seul moment durant les trois années de formation initiale où la PHBern peut garantir à tous ses étudiant.es régulier.es trois semaines en bloc sur du temps scolaire pour effectuer une option de formation).
- En accord avec le formateur/la formatrice, il est possible de repartir les 60 leçons autrement, sur d'autres semaines et/ou sur plus de trois semaines en tout, notamment pour les étudiant.es qui suivent la formation à mi-temps (responsabilités familiales, engagements professionnels, etc.). **C'est au/à la stagiaire d'en faire la demande auprès du formateur/de la formatrice et c'est au formateur/à la formatrice de décider de ce qui est possible ou non.**
- Au total le/la stagiaire doit être présent.e environ 60 leçons avec la classe (soit environ 20 leçons par semaine). Si la PHBern n'exige pas de décompte précis, ni de connaître les arrangements entre le formateur/la formatrice et son/sa stagiaire, elle attend en revanche qu'en signant le formulaire d'évaluation, le formateur/la formatrice atteste d'un temps de présence réglementaire d'environ 60 leçons avec la classe.
- Les examens à la PHBern sont en théorie terminés durant les semaines 24 à 26. Toutefois, il se peut que, en fonction des modules optionnels, un.e stagiaire ait un examen en semaine 24. elle est alors absent.e du stage le jour de l'examen et s'arrange directement avec le formateur/la formatrice pour le temps de présence total.
- Les semaines de juin sont souvent l'occasion de sorties/ camps/ fêtes avec la classe. Si ces expériences sont tout aussi enrichissantes pour le/la stagiaire que les leçons habituelles, elles sont toutefois difficilement quantifiables. L'estimation horaire est alors laissée au soin du formateur/de la formatrice. Le formateur/la formatrice peut proposer (mais non imposer) au/à la stagiaire de rester les nuits en cas de camp.
- Le/la stagiaire peut être pendulaire. Dans le cas où ielle souhaiterait résider sur place, l'organisation de l'hébergement est à sa charge et n'entre pas dans les fonctions du formateur/de la formatrice.

ENCADREMENT DU/DE LA STAGIAIRE

Il n'y a pas de visite de stage mais l'on peut en cas de besoin contacter le service administratif.

Avant : le/la stagiaire :

- suit le module obligatoire de Français 1 – FR1 (présentation du stage romand).
- met au point une **préparation linguistique personnalisée** (vocabulaire, consignes, etc.)
- prépare une petite activité de présentation à mettre en place avec les élèves lors du premier jour
- découvre le PER, ses manuels et obtient les codes d'accès en ligne
NB : La sensibilisation au PER reste très générale et superficielle (par la suite l'étudiant.e n'enseignera qu'avec le *Lehrplan 21*). Le formateur/la formatrice doit informer le/la stagiaire.

Pendant : le/la stagiaire :

- met en place son activité de présentation le premier jour.
- effectue **un** enregistrement **audio** (20 min. maximum) d'une séquence qu'ielle a enseigné.e. Lui/elle et le formateur/la formatrice écoutent et analysent ensemble cette séquence du point de vue des compétences langagières spécifiques à l'enseignement en français (cf. partie 2 du formulaire d'évaluation). Le/la stagiaire consigne ensuite lui/elle-même ces analyses dans son E-Portfolio.
- effectue tout au long du stage des tâches d'observation.

Après : le/la stagiaire :

- thématise ses expériences dans le module de Français 2 – FR2.

ÉVALUATION

Le stage n'est pas noté mais il est évalué. Le « formulaire d'évaluation » répertorie les compétences ciblées. **Il est possible de laisser certaines compétences vierges si elles ne correspondent pas à la situation du stage ou n'ont pas pu être observées.** À la fin du stage, le formateur/la formatrice et le/la stagiaire passent en revue l'évolution des compétences ciblées. Ielles ouvrent la discussion sur les perspectives de formation ainsi que sur les observations réalisées dans le cadre des tâches

d'observation (2^e partie du formulaire : il suffit de nommer dans le formulaire les tâches d'observation choisies par le/la stagiaire, pas les contenus de la discussion). Ielles remplissent et signent conjointement le formulaire. Le formateur/la formatrice envoie par email le formulaire dûment complété et signé au service administratif d'ici la mi-juillet. Ielle en donne également une copie au/à la stagiaire.

À la fin du stage, le/la stagiaire peut demander au formateur/à la formatrice de lui établir un certificat de travail à mettre plus tard dans son CV pour justifier de ses expériences au sein d'une école francophone. Le formateur/la formatrice n'est pas obligé.e d'accepter. La PHBern propose en ligne un modèle à adapter de lettre « certificat de travail » mais, au final, cette lettre n'engage que le formateur/la formatrice et est effectuée à titre personnel.

EXPÉRIENCES MALHEUREUSES POSSIBLES

- La PHBern ne peut pas garantir d'une année sur l'autre que tous les formateurs/toutes les formatrices inscrit.es reçoivent un.e stagiaire, cela dépend du nombre d'inscrit.es pour cette option chaque année.
- Durant la première année de formation, un certain nombre d'étudiant.es interrompent leurs études. Il est impossible de garantir qu'entre le moment de l'attribution des places au printemps et le début du stage à la mi-juin, le/la stagiaire soit toujours étudiant.e. De même, il n'est pas exclu qu'un stage soit interrompu par le/la stagiaire de manière brutale pour une raison ou une autre. Ces aléas malheureux sont indépendants de notre volonté et peuvent faire l'objet, dans certains cas et sur demande, d'une compensation.
- Si l'attitude générale ou le sérieux du/de la stagiaire laisse à désirer, il est recommandé au formateur/à la formatrice de ne pas attendre la fin du stage et de le signaler le plus tôt possible au service administratif. Le cas échéant, des mesures disciplinaires peuvent être prises par la PHBern.
- Dans le cadre des « expériences de mobilité » un.e étudiant peut organiser à titre individuel un stage dans une école ou une crèche selon d'autres modalités que celles du stage romand (hors cadre de la PHBern, 4 semaines au lieu de 3, pas de formulaire d'évaluation, pas de tâche d'observation, pas de rémunération pour l'enseignant.e). Afin d'être rémunéré.e, le formateur/ la formatrice du stage romand doit s'assurer de bien être dans le cadre officiel du « stage romand », c'est-à-dire d'être enregistré.e auprès du service administratif du stage romand et en contact email avec celui-ci.
- Attention à ne pas faire double emploi : si le formateur/la formatrice s'est inscrit.e de lui.elle-même auprès de la PHBern en réponse aux annonces de la PHBern (« recherche de places... »), ielle ne peut plus par la suite accepter encore la demande individuelle d'un.e étudiant.e à la recherche d'une place de stage.

CONTACT

En cas de doute, de question ou pour vous inscrire n'hésitez pas à nous contacter.

Service administratif (inscription, formulaires, attribution des places, etc.):

Christa Fiechter, bureau D250, T 031 309 23 12

Vibiya Vigneswaran, bureau D250, T 031 309 23 01

stageromand.ips@phbern.ch

Responsables pédagogiques :

Prof. Dr. habil. Jéssabel Robin, bureau D 223, T 031 309 23 37

Simone GangUILlet, bureau D 260, T 031 309 23 27

NB : Si les conditions du stage romand devaient changer en raison de la situation sanitaire, vous en seriez immédiatement avisé.es.